



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2015
A 19h00

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM, CAUMON, FABRIER, MESSIEZ-PETIT, FRANCOIS, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC Adjointes, MM HARMAND, GARCIA, GUIBAL, SABATIER, BERTRAND, ASDIH, Mmes LETERTRE, LECONTE, SANTNER, AIGOUY, LEJEUNE, NORMAND, VIALA, VIALLA Conseillers Municipaux.

Valablement représentés : M. RIGAUD a donné procuration à M. FRATISSIER.
M. VIVANCOS a donné procuration à M. CAUMON.
M.SPAHN a donné procuration à M. BERTRAND.

Absents excusés : Mme FINO, Mme EL GHOUGH.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2015 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter 1 question supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Gratification financière des stagiaires de l'enseignement**

1-Objet de la délibération : Demande de subvention Conseil Régional - Cours de la République

Monsieur le Maire informe que le projet de restructuration du Cours la République avec la création d'un square et la réalisation d'une esplanade en plusieurs tranches est éligible à des financements du Conseil Régional.

Ce projet est également financé par le Conseil Général grâce au Contrat de territoire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon et à signer tous les documents nécessaires.

2-Objet de la délibération : Demande de subvention éclairage public - Hérault Energies

Dans le cadre du renforcement de l'éclairage public et de son amélioration, il apparaît nécessaire de réaliser : des travaux de la rue des Broues.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions auprès d'Hérault Energies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès d'Hérault Energies.

3-Objet de la délibération : Subvention à l'association Teuf-Teuf

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Ganges Plage » qui se déroule sur 2 soirées les 26 et 27 juin, portée par l'association Teuf-Teuf en partenariat avec la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 13 000 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de 13 000€ à l'association Teuf-Teuf pour l'organisation de sa manifestation « Ganges Plage ».

4-Objet de la délibération : Subvention à l'Amicale du personnel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'allouer pour l'exercice 2015 une subvention de 11 600 € à l'Amicale du personnel de la ville. Cette association mène une action importante en faveur du personnel communal et a, depuis plusieurs années, intégré parmi les bénéficiaires de ses prestations les personnes recrutées en contrats aidés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention de 11 600€ à l'Amicale du personnel de la ville pour toutes les actions menées en faveur du personnel communal, pour l'exercice 2015.

5-Objet de la délibération : Subvention fonctionnement Centre socio-culturel Agantic

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre du partenariat établi avec le centre socio-culturel de l'Agantic d'approuver la participation aux frais de fonctionnement pour 2015 pour un montant 9 430 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2015 pour un montant de 9 430€ au Centre socio-culturel de l'Agantic.

6-Objet de la délibération : Subvention de fonctionnement - Association des commerçants gangeois - Les vitrines de Ganges

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € pour les animations proposées par l'association des commerçants pour le premier semestre 2015 (fêtes de fin d'années, fête des mères, soirée disco, mardis de l'été...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000€ pour les animations proposées par l'association des commerçants pour le premier semestre 2015.

7-Objet de la délibération : Demande de subvention : Pierre Sauvage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Pierre SAUVAGE, jeune gangeois de 16 ans a obtenu 8 titres nationaux en compétition de Trial. Afin de poursuivre les compétitions et notamment au niveau européen et préparer sa participation au mondial 2015, il est en recherche de financements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à ses parents, Mr et Mme Sauvage Stéphane la somme de 200 € pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à Monsieur et Madame Sauvage Stéphane la somme de 200€ pour l'année 2015.

8-Objet de la délibération: Tarifs Médiathèque

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil les modifications de tarifs suivantes :

Tarifs d'adhésion et de renouvellement d'adhésion pour les Gangeois

| | |
|--------------------------------|------|
| Adulte, étudiant, tarif réduit | 10 € |
| Enfant - de 18 ans | 10 € |
| Famille (deux adultes) | 18 € |
| Famille (un adulte) | 10 € |
| + par enfant supplémentaire | 05 € |
| Étudiant | 10 € |
| Tarif réduit | 10 € |

Tarifs d'adhésion et de renouvellement d'adhésion hors Ganges et dans la Communauté de Communes

| | |
|-----------------------------|------|
| Adulte | 30 € |
| Enfant – de 18 ans | 30 € |
| Famille (deux adultes) | 45 € |
| ou Famille (un adulte) | 30 € |
| + par enfant supplémentaire | 10 € |
| Étudiant | 30 € |
| Tarif réduit | 30€ |

Création de tarifs d'adhésion et de renouvellement d'adhésion hors Communauté de Communes

| | |
|-----------------------------|------|
| Adulte | 50 € |
| Enfant – de 18 ans | 50 € |
| Famille (deux adultes) | 75 € |
| ou Famille (un adulte) | 50 € |
| + par enfant supplémentaire | 15 € |
| Étudiant | 50 € |
| Tarif réduit | 50 € |

Le tarif des services reste inchangé

| | |
|---|----------|
| 1 heure Internet gangeois et hors gangeois fractionnable en quart d'heure limitée à 1h. | gratuité |
| Photocopie, impression multimédia | 0,20 € |
| Remplacement de la carte | 1,50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs de la Médiathèque tels que présentés ci-dessus.

9-Objet de la délibération : Tarif salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les nouveaux tarifs pour la salle des fêtes de Ganges, tels que présentés ci-après :

- 800€ pour les administrés de la commune.
- 1 000€ pour les autres demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes tels que présentés ci-dessus.

10-Objet de la délibération : Echange d'une bande de terrain de 197 m² entre la Commune et Monsieur POUGNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'un bâtiment comportant cinq locaux commerciaux, rue du Souvenir Français, il a été convenu avec Monsieur POUGNET Thierry, porteur du projet précité, qu'il nous cède une bande de 4 mètres sur toute la longueur de sa propriété afin de poursuivre la continuité de l'élargissement de la voie précitée.

Cette cession se fait *par* un échange de terrain :

Bande de terrain de 197 m², propriété de Monsieur POUGNET Thierry, nouvellement cadastrée AH 596, 598, 600

Bande de terrain de 197 m², propriété de la commune, nouvellement cadastrée AH 601 et 603, à prendre sur l'espace vert situé en bordure de la rocade et attenant à sa propriété.

Selon estimation des domaines en date du 22 Avril 2015 la valeur vénale de chacun des biens est estimée à 2 955€

Cet échange s'effectue sans soulte dans la mesure où d'une part la superficie de terrain cédée est identique (197m²) et d'autre part du fait que Monsieur POUGET Thierry s'est engagé à participer, à hauteur de 50%, aux frais relatifs au revêtement de l'élargissement de la voie, à la reprise du branchement EDF et aux frais de géomètre et de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échange tel que présenté ci-dessus, cet échange se fait au profit de Monsieur Thierry POUGET ou toute autre personne morale qui viendrait à s'y substituer.

11- Objet de la délibération : Gratification financière des stagiaires de l'enseignement

Vu le code de l'éducation

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la commune pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune de Ganges
- De l'autoriser à signer les conventions à intervenir
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget chapitre 012 article 64131

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune de Ganges*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15